Comité de direction

Réunion du 08/10/2026

Président : M. Pierre MICHEAU
Présents : Messieurs Tisseur Jérôme, Khouchane Nasser, Valat Guillaume, Renou Laurent, Vivo Sebastien, Moureau Benjamin, Carrasco David, Drouin Alain, Boffelli Patrice, ,Peyras Thomas, Varilles Franck, Talandier Francis,,Froment Nicolas, Barthe Bernard, Lacroix Guillaume.
Mesdames Giner Fabienne, Marie Eve Dumons,Bellabiod Myriam.
Excusé : Montespan Henri,Flamant Davi,

COMPTE RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR

8 OCTOBRE 2026

Lieu : Siège du District de l'Aude de Football, avec participation possible en visioconférence Ouverture : 18 h 00 — Clôture : 19 h 30 Présidence : Pierre Micheau

1. Évolution des licences – Une dynamique particulièrement positive :

Le Comité directeur prend connaissance des chiffres arrêtés au 30 septembre 2026. Le District de l'Aude enregistre 8 440 licences contre 8 263 à la même date la saison précédente, soit 177 licences supplémentaires (+2,14 %). Cette progression place le District de l'Aude au deuxième rang des douze districts d'Occitanie en matière de croissance relative, derrière le Lot (+4,39 %). La Ligue de Football d'Occitanie affiche sur la même période une progression globale de +0,38 %. La croissance audoise est ainsi plus de cinq fois supérieure à la moyenne régionale. Le Comité directeur salue la vitalité du football audois et l'engagement des clubs, dirigeants, éducateurs et bénévoles. Il appelle à poursuivre les efforts de fidélisation et de développement des pratiques.

2. **Reconnaissance des bénévoles et distinctions honorifiques :**

Le Comité directeur souhaite valoriser l'engagement bénévole lors de la prochaine Assemblée générale. Une attention particulière sera portée aux présidents de clubs ayant récemment quitté leurs fonctions, afin de reconnaître les années consacrées à leur association. Décision : Un courrier sera adressé à l'ensemble des clubs pour recueillir leurs propositions de bénévoles et anciens présidents susceptibles de recevoir une médaille du District.

3. Assemblée générale du 18 décembre 2026 -Les Martys :

La prochaine Assemblée générale se tiendra le vendredi 18 décembre 2026 aux Martys, au cœur de la Montagne Noire. Il s'agira d'une première dans cette commune pour le District. Ce choix répond à un engagement pris plusieurs mois auparavant afin d'honorer la mémoire de Michel Bonnet, ancien président disparu, dont l'investissement a marqué le club local. Le club a donné son nom à son stade.

4. Ressources humaines et organisation des services :

L'indisponibilité prolongée d'un collaborateur depuis le mois de juin a nécessité une adaptation de l'organisation interne afin de garantir la continuité des missions. Le District a recruté un renfort administratif et comptable. Le Comité directeur souligne la qualité de son intégration, son sérieux et son investissement quotidien. Secteur technique : À la suite du départ de Frédéric Baudin, l'arrivée de Marc Pfertzel, ancien joueur professionnel ayant évolué notamment en Bundesliga et en Serie A, apporte une dynamique nouvelle. Sa disponibilité, sa présence sur le terrain et sa proximité avec les clubs sont particulièrement appréciées. Il contribue notamment à l'accompagnement de la section sportive du collège Georges-Brassens à Narbonne. Marc Pfertzel devra suivre la formation fédérale obligatoire des nouveaux conseillers techniques, répartie sur plusieurs semaines. Décision : Le Comité directeur valide le principe d'une demande de financement au titre du FAFA Formation, sous réserve des critères d'éligibilité.

5. Projet de match de gala :

Depuis plusieurs mois, le président Pierre Micheau et David Flamant travaillaient à un projet de match de gala à Narbonne réunissant d'anciennes figures du football international. Des contraintes extérieures relatives à la disponibilité et aux conditions d'utilisation du stade pressenti ne permettent pas de concrétiser le projet cette saison. Le Comité directeur prend acte de ce report, remercie les personnes mobilisées et n'exclut pas une relance ultérieure si les conditions le permettent.

6. Budget participatif du Conseil départemental de l'Aude :

Le Comité directeur rappelle que le District a été lauréat de la précédente édition du budget participatif, permettant de financer des paires de buts de football d'animation au profit des clubs accueillant les catégories U7 et U9. Pour cette nouvelle édition, le projet porte sur l'acquisition de chariots de rangement et de transport du matériel sportif, d'une valeur indicative de 200 € TTC chacun. L'objectif est de pouvoir attribuer jusqu'à trois chariots par club selon les financements obtenus et les conditions du dispositif. Décision : Le Comité directeur valide le principe d'une nouvelle candidature au budget participatif départemental.

7. Partenariat Lynx Sport – Dotation de l'ensemble des clubs :

À la suite de la commande de buts de football d'animation de la saison précédente, supérieure à 30 000 €, un accord tripartite entre le District, 11 Team Sports et Lynx Sport ouvre droit à un bon d'achat de 5 000 €. Le Comité directeur décide de doter chaque club du District de l'Aude d'un chariot de rangement et de transport de matériel sportif, d'une valeur indicative de 200 € TTC. Le bon d'achat de 5 000 € sera intégralement mobilisé et le District financera directement le complément nécessaire pour garantir cette dotation à tous les clubs. Cette mesure concrète vise à accompagner les associations confrontées à la hausse des coûts de licences, de déplacement et d'équipement. Elle pourra être complétée par le projet soumis au budget participatif. Décision : Attribution d'un chariot à chaque club, mobilisation du bon d'achat Lynx Sport et prise en charge du solde par le District.

8. Gestion des contrats de photocopieurs – Optimisation des dépenses :

Le Comité directeur examine le contrat historique de location et de maintenance de photocopieurs avec DIGIT, ainsi que les solutions étudiées auprès de ce prestataire et d'autres opérateurs, notamment Riou et Canon. Au terme de cette analyse, l'achat direct de matériel adapté aux besoins des services apparaît plus avantageux que la conclusion d'un nouveau contrat de location et permettrait de réduire les charges récurrentes.

Décision : Le Comité directeur décide de ne pas souscrire de nouveau contrat de location à compter du 1er janvier 2027, sous réserve des obligations contractuelles en vigueur, et de privilégier l'acquisition directe des équipements. Les économies recherchées s'inscrivent dans la politique de maîtrise des dépenses et de soutien aux clubs.

9. Missions des conseillers techniques – Présence auprès des clubs :

Le Comité directeur rappelle que l'accompagnement de proximité des clubs doit demeurer central dans les missions des conseillers techniques. L'examen de l'organisation du secteur Projet de Performance Fédéral (PPF) fait apparaître un besoin de renforcer les visites de clubs et observations de rencontres, notamment en soirée, dans le respect du cadre professionnel applicable. Il est relevé positivement que des comptes rendus écrits sont désormais établis après certaines observations de rencontres. Cette pratique, demandée depuis plusieurs mois, doit permettre aux clubs de bénéficier de retours constructifs sur leurs jeunes joueurs et leur travail de formation. Décision : Renforcer la présence sur le terrain, les échanges avec les clubs et la formalisation des retours techniques.

10. Dotation fédérale Nike – Équipement des sélections départementales :

Le Comité directeur examine l'utilisation de la dotation de 10 000 € liée au nouveau partenariat entre la Fédération Française de Football et Nike. Décision : Affecter cette enveloppe à l'acquisition de survêtements et tenues sportives pour les joueurs et joueuses des sélections départementales U12 à U15. Le District entend valoriser l'engagement de ces jeunes et leur permettre de représenter dignement le football audois.

11. Relations financières avec la Ligue de Football d'Occitanie :

Le président Pierre Micheau présente un point particulièrement préoccupant sur les relations financières entre la Ligue de Football d'Occitanie et les districts. Plus de 70 000 € restent à percevoir par le District de l'Aude au titre des sommes dues par la Ligue, selon les éléments présentés en séance. La vice-présidente en charge des finances, Marie-Ève Dumons, exprime son inquiétude face aux retards de reversement, qui concernent également les autres districts. Des échanges directs avec le président de la Ligue ont été engagés afin d'obtenir des explications et un calendrier de régularisation. Le Comité directeur demande des réponses précises de la gouvernance régionale. Une gestion responsable malgré les retards. Le District continue d'assurer ses missions, d'honorer ses engagements et de financer des actions en faveur des clubs. Toutefois, ces retards pèsent sur la trésorerie courante et réduisent ses marges de manœuvre. Le District entend préserver ses placements financiers et éviter de devoir les mobiliser pour compenser des reversements attendus. Préservation de l'accord historique de rétrocession. Le Comité directeur prend connaissance avec inquiétude de la volonté, rapportée en séance, du président de la Ligue de réexaminer le mécanisme historique de rétrocession financière issu de la fusion des Ligues Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, prévoyant une rétrocession aux districts correspondant à 40 % des recettes de licences concernées. Le Comité directeur exprime sa ferme opposition à toute remise en cause unilatérale de cet accord. Une telle évolution risquerait de réduire les moyens d'action des districts, qui assurent l'accompagnement de proximité des clubs, dirigeants, éducateurs, arbitres et bénévoles.

Une position commune des douze districts. Ces préoccupations sont partagées au niveau régional. Une réunion des douze présidents de district et de leurs trésoriers doit se tenir prochainement pour examiner les retards de reversement et défendre le maintien des mécanismes historiques de solidarité financière. Le Comité directeur estime qu'il appartient au président de la Ligue et à son équipe dirigeante d'apporter rapidement les garanties attendues sur le règlement des sommes dues et la pérennité des ressources des districts. Une organisation régionale forte ne peut se construire au détriment de ses districts. La solidarité financière doit se traduire par une redistribution effective et régulière des ressources vers les territoires. Décision : Réaffirmer l'attachement au dispositif historique de rétrocession de 40 %, demander la régularisation des sommes dues

au District de l'Aude et soutenir une démarche commune des douze districts afin d'obtenir des engagements précis de la gouvernance régionale.

12. Compte rendu RH :

L'organisation de la fin de saison 2025/2026 a été perturbé, notamment dans le traitement et le règlement des frais des officiels. Le Comité directeur tient à remercier les arbitres pour leur patience et leur compréhension face aux délais rencontrés.
Il souligne également l'implication bénévole de Marie-Eve DUMONS vice-présidente déléguée, qui a pris en charge une partie des paiements des frais des officiels afin de contribuer à la continuité du service et de limiter les difficultés rencontrées par les arbitres. Le Comité directeur tient également à souligner le travail de Nasser, qui a dû faire face à la gestion des dossiers médicaux des arbitres, en lien avec la Commission départementale de l'arbitrage (CDA), dans un contexte marqué par un changement de présidence au sein de cette commission. Cette transition a nécessité une adaptation de l'organisation et un investissement supplémentaire afin d'assurer le suivi des dossiers et la continuité des missions.

13. Questions diverses – Stade du Moulin à Lézignan-Corbières :

Laurent Renou interroge le président sur la situation de la tribune principale du stade du Moulin à Lézignan-Corbières, où plusieurs finales départementales seniors masculines et jeunes masculins sont envisagées en fin de saison. Une demande officielle a été adressée à la municipalité. La tribune principale est actuellement fermée au public en raison de désordres structurels, notamment d'un affaissement. Selon les informations communiquées, la municipalité a sollicité trois expertises techniques ; un premier rapport aurait été remis et les autres conclusions sont attendues. Les décisions relatives à la sécurité et à l'utilisation de la tribune relèvent de la municipalité. Le District suivra l'évolution du dossier dans la perspective de l'organisation des finales.

14. **Clôture de séance :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30. Le président remercie les membres du Comité directeur pour leur participation et leur engagement au service du football audois.

Le Président
Pierre Micheau



Le Secrétaire Général
Varilles Franck

